

Avis public

À TOUTES LES PERSONES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SIS AU **8 RUE DE LA PATINOIRE** (LOT 5 586 505).

Prenez avis que le comité de démolition a reçu une demande d'autorisation de démolition, conformément au *Règlement 916-22 – Règlement relatif à la démolition d'immeubles*, et ce, pour l'immeuble mentionné en titre.

Que cette demande sera transmise au comité de démolition pour examen et décision.

Que la décision soit rendue lors de la séance publique du comité de démolition qui se tiendra le **17 mars 2026 à 18h**, au Parc des Saphirs, 175 rue Kildare, Sainte-Brigitte-de-Laval.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée à la greffière à l'adresse croy@sbdL.net ou par la poste à l'adresse suivante :

Madame Catherine Roy, greffière
414, avenue Sainte-Brigitte
Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 5e jour de mars 2026.



La greffière,
Me Catherine Roy

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Catherine Roy, greffière de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval/MRC de La Jacques-Cartier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessous conformément à la Loi, une copie de cet avis le 5 mars 2026, à chacun des endroits suivants :

- À la mairie ;
- Sur le site Web de la Ville ;
- Sur le terrain de l'immeuble.

Donné à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 5e jour de mars 2026.



La greffière,
Me Catherine Roy